

PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS

PLACEMENT GARANTI

RESSOURCES NATURELLES – 5 ANS



Coopérer pour créer l'avenir

Période de vente du 2 avril 2012 au 30 juin 2012

BREF APERÇU

Le Placement garanti Ressources naturelles est un placement qui vous permet de profiter du potentiel de croissance du prix des matières premières (hydrocarbures, métaux industriels, métaux précieux et denrées agricoles) tout en protégeant à 100 % votre capital à l'échéance.

- Terme de 5 ans
- Investissement minimal de 500 \$
- Garantie totale du capital à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Aucuns frais de gestion
- Possibilité de rachat pendant certaines périodes précises durant le terme
- Imposition du rendement à l'échéance si le placement n'est pas enregistré²
- Protection contre le risque de devises
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

	Terme de 5 ans
Date d'émission	19 juillet 2012
Date d'échéance	19 juillet 2017
Rendement cumulatif maximal	40,00 %
Rendement annuel composé maximal	6,96 %

LE PANIER DE RESSOURCES NATURELLES EN BREF

Le panier de ressources reflète la performance de 6 titres de ressources naturelles parmi les plus liquides échangés sur les marchés financiers.

RÉPARTITION SECTORIELLE

	Poids %
Cuivre	16,67
Gaz naturel	16,67
Maïs	16,67
Or	16,67
Pétrole brut	16,67
Sucre	16,67
Total	100,00

PRIX DE RÉFÉRENCE DES RESSOURCES NATURELLES

Ressources naturelles	Marché
Cuivre	London Metal Exchange Limited (LME)
Gaz naturel	New York Mercantile Exchange
Maïs	Chicago Board of Trade (CBOT)
Or	London Gold Market Fixing Limited
Pétrole brut	New York Mercantile Exchange
Sucre	New York Board of Trade (NYBOT)

CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer à un rendement garanti pour bénéficier d'un potentiel de rendement supérieur à celui d'une épargne à terme.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Le présent placement garanti se différencie d'une épargne à terme traditionnelle en ce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement garanti ne peut être connu avec certitude qu'à l'échéance et est fonction de l'appréciation des prix de référence des ressources naturelles. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Entre la date d'acquisition de votre placement et sa date d'émission, votre capital rapporte un taux d'intérêt de 1,00 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des prix de référence de chacune des ressources naturelles, selon leurs poids respectifs, jusqu'à concurrence d'un maximum de 40,00 %. Celui-ci s'applique à chacune des ressources prises individuellement. Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des prix de référence des ressources à la fin du terme, nous prenons en compte une moyenne des lectures mensuelles des prix de référence de chacune des ressources naturelles pendant les 3 derniers mois du terme.

Le rendement du placement, même si les prix de référence des ressources naturelles sont publiés en devises étrangères, n'est pas touché par les fluctuations des taux de change.

Le rendement est basé sur l'évolution des prix de référence des ressources naturelles et pourrait être nul à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Le niveau de l'indice du placement est mis à jour de façon régulière sur le site desjardins.com, mais doit être considéré uniquement comme une indication. Le rendement du placement n'est déterminé qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

À l'échéance, à moins d'avis contraire de votre part, votre placement (capital et intérêts s'il y a lieu) est automatiquement réinvesti dans un produit similaire.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Il est possible de racheter ou de convertir votre placement annuellement à partir du troisième anniversaire. À votre demande, les valeurs de rachat ou de conversion approximatives vous seront communiquées. Veuillez vous reporter à la convention de placement pour en connaître les modalités.

La valeur de rachat ou de conversion pourrait être inférieure au montant du capital investi.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine à sa seule discrétion les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions à la suite d'une chute importante des marchés des ressources naturelles, la caisse pourrait notamment prendre la décision de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement pour annuler votre placement et récupérer votre dépôt en communiquant avec votre conseiller à la caisse.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information, visitez desjardins.com, communiquez avec le conseiller de Desjardins de votre caisse ou encore avec un conseiller AccèsD au 514 CAISSES ou au 1 800 CAISSES.

Le présent document donne un aperçu du Placement garanti Ressources naturelles – 5 ans et n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, la convention de placement prévaudra. Vous trouverez l'information complète dans votre convention de placement, que vous recevrez par la poste à votre domicile à la suite de l'achat de ce placement. Celle-ci peut également être consultée sur desjardins.com. Les investisseurs potentiels devraient prendre connaissance de la convention de placement avant d'investir dans ce placement.

¹Pour en connaître davantage sur l'assurance-dépôts, veuillez consulter le www.lautorite.qc.ca pour les caisses du Québec, le www.dico.com pour les caisses de l'Ontario et le www.assurance-nb.ca pour les caisses du Nouveau-Brunswick.

²Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.